Votre interlocuteur
M. Stéphan HERVELIN
MCF PATRIMOINE
+33622644487
stephan.hervelin@mcfpatrimoine.com

DER
Document d'Entrée en Relation

2026

M. Patrimoine MCF

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. HERVELIN Stéphan
MCF PATRIMOINE
900 CHEMIN DE L'AUMONE VIEILLE
13400 AUBAGNE

Téléphone : **+33622644487**
Email : **stephan.hervelin@mcfpatrimoine.com**

VOS INFORMATIONS D'IDENTITE

M. MCF Patrimoine

0622644487
stephan.hervelin@mcfpatrimoine.com

INFORMATIONS

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers

Membre de la CNCEF PATRIMOINE association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), https://www.amf-france.org/fr

MCF Patrimoine fournit des conseils en investissement de manière non indépendante

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, MCF Patrimoine perçoit des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

MCF Patrimoine peut proposer au même client des prestations de conseil indépendant et non indépendant, suivant ce qui sera le plus adapté à la situation du client.

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, MCF Patrimoine s'engage ainsi évaluer un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché et qui sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs ou à leurs fournisseurs pour garantir que les objectifs d'investissement du client puissent être atteints de manière appropriée. En conséquence, MCF Patrimoine ne se limitera pas aux instruments financiers émis ou fournis par des entités ayant des liens étroits avec lui-même ou d'autres entités avec lesquelles il aurait des relations juridiques ou économiques, ou contractuelles si étroites qu'elles présentent le risque de nuire à l'indépendance du conseil fourni. Par ailleurs, MCF Patrimoine n'acceptera pas de rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers.

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, MCF Patrimoine perçoit, au contraire, des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaire en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

MCF Patrimoine dispose d'une organisation appropriée pour garantir que les deux types de conseil en investissement, indépendant et non indépendant, sont clairement séparés l'un de l'autre, que les clients ne seront pas induits en erreur quant au type de conseil qu'ils reçoivent, et que MCF Patrimoine leur donnera le type de conseil qui est adapté à leur situation.

N° ORIAS : N°18003191

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise
Numéros de polices : 112788909

Garanties

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	3 000 000€	3 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALDERAN	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
CORUM AM	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
CVE	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission rétrocession sur frais d'entrée
ENTREPRENEUR INVEST	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
EPSICAP REIM	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commissions sur frais d'entrée et ou rétrocession
INTERGESTION	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
IROKO	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
KYANEOS AM	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
NORMA CAPITAL	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
PERIAL	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
SOGENIAL	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
VOISIN ATLAND	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
WENOVA AM	Société de Gestion	Convention de partenariat	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18003191

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : courtier de type A ou B

A : Totalement indépendant. Il peut travailler avec toutes les compagnies du marché, ce qui lui permet de comparer librement les produits et de conseiller ses clients sans aucune restriction.

B : Partiellement indépendant. Travaille avec plusieurs compagnies d'assurance mais peut avoir des accords commerciaux avec certaines. Cela lui permet de proposer une variété de produits, mais il peut être limité par ses partenariats commerciaux.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

N° ORIAS : N°18003191

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise
Numéros de polices : 112788909

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	2 500 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
METLIFE	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
SWISS LIFE	Assureur	Convention de courtage	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su
UAF LIFE	Assureur	Convention de courtage	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
UNEP	Assureur	Convention de courtage	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18003191

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/) au titre de l'activité réglementée suivante:

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : courtieren Opérations de Banque et en Services de Paiements

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

- Service de conseil
- Recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché
- Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant

N° ORIAS : N°18003191

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise
Numéros de polices : 112788909

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP	2 500 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
AXA	Banque	Convention de courtage	Commission sur frais d'entrée etou rétrocession su

IMMOBILIER

Agent immobilier

Carte T n° CPI 1310 2025 000 000 094 délivré le 22/07/2025 par la CCI de Marseille Provence (sans détention de fonds).

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise
Numéros de polices : 112788909

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Agent Immobilier	2 500 000€	2 500 000€

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Au titre de l'activité de conseiller en investissements financiers :

Le Médiateur

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02

Au titre des autres activités :

CMAP

Service Médiation de la consommation

39 avenue F.D. Roosevelt

75008 Paris

consommation@cmap.fr

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Montant : 150€HT/heure soit TTC 180€

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.
Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 900 Chemin de l'Aumône vieille13400 Aubagne
Par tel : 06 22 64 44 87
Par mail : stephan.hervelin@mcfpatrimoine.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Stéphan HERVELIN

Elles sont conservées pendant 12 mois

Conformément à la loi *« informatique et libertés »*, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : stephan.hervelin@mcfpatrimoine.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

MENTIONS LÉGALES

SARL au capital de 1 000€ - RCS Marseille 832 026 249Enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n°18003191 pour les activités suivantes : Intermédiaire en assurances (courtier), Conseil en investissement financier enregistré par la CNCIF, Intermédiaire en opération de banque et en services de paiement (mandataire non exclusif). Carte T n° 1310 2018 000 028 799 pour les transactions sur immeubles délivrée par la CCI de Marseille Provence. 900 Chemin de l'Aumône Vieille 13400 Aubagne

https://mcfpatrimoine.com/

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

SIGNATURE DU DOSSIER

Le dossier a été rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Liste des documents

- Document d'Entrée en Relation

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :